

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L ' IUT DU 16 MARS
2001**

Etaient présents :

Collèges Enseignants :

M. LAUT- M. DEREMETZ-
M. POSIERE - M.BLIN - M.SCHLEIFER -
M. AVANZATO - M.EZZEDINE - M.HACHET -

Collège Etudiants :

M.HEMPEL - M.LESAGE - M.LANSKI - M.ROBITAIL
M.MORCHAIN - M.MORISEAUX - M.MAILLY

Collège AITOSS :

M. CROCFER - Mlle TROTIN

Personnalités extérieures :

M. SNYCKERTE - M. ROGER - M.REMY
M.NICOLAS

Membres de Droit :

M. DESRUMAUX, Directeur de l ' IUT

Invités :

M. TRICOTEAUX - M. ROUZE
M. DEBRUILLE - M. VANDEVILLE
M. HOURIEZ - M.DELPORTE
Mme BAUDUIN

Etaient excusés :

M.DULION

Ont donné pouvoir:

M. FRANCOIS à M.SNYCKERTE.
M. HAEGY à M. NICOLAS
M. NOWICKI à M.ROGER
M. MATTHIEU à M.REMY
M.FARREYROL à M.REMY
M.HUVELLE à M.HACHET
M.LEBLOND à M.LESAGE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président SNYCKERTE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus représentant les usagers, il leur demande de se présenter chacun leur tour. Après présentation, le Président du Conseil félicite les nouveaux élus.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25 octobre 2000

Aucune modification n' étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 25 octobre 2000 est approuvé à l' unanimité.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2001 N° 1

Monsieur le Président invite Monsieur DESRUMAUX à présenter la décision budgétaire modificative n° 1 de l'IUT

FORMATION INITIALE

Le total des ressources s'élève à 4 668 922F qui proviennent:

1. du solde définitif de la DGF pour 2 026 000F,
2. du report à nouveau pour 700 000F
3. du prélèvement sur réserves pour un montant de 1 600 000 F
4. du report des engagements n-1 non soldés pour 342 922 F

Pour ce qui concerne l'affectation de ces crédits, Monsieur le Directeur indique que sur les 4 668 922 F, 3 390 100 F sont affectés au fonctionnement des 7 départements.

Le solde d'un montant de 1 278 822 F concerne les crédits nécessaires à la direction de l' IUT notamment en fonctionnement pour

65 000 F au compte **Achats** ,

15 000 F au compte **Services Extérieurs**

175 000 F au compte **Autres Services Extérieurs**

(dont 150 000 F de crédit affecté à la Publicité nécessaire à la création de Plaquettes de présentation de l' IUT et des différents départements dont un exemplaire a été distribué aux membres du Conseil)

60 000 F au compte **Impôts et Taxes** (taxe sur les salaires)

15 000 F au compte **Charges du Personnel** (notamment pour

le supplément familial de traitement)

215 000 F au compte **Autres Charges de gestion courante**

dont 150 000 F au titre de la participation de l'IUT au fonctionnement de la Bibliothèque Universitaire et au Fonds d'Aide de la Vie de l'Etudiant (FAVE). Le reste étant affecté aux prestations internes (téléphone, affranchissement, reprographie, magasin)

Pour les crédits d'équipements de la direction de l'IUT , sur les 733 822 F, 342 922 F concerne les engagements en équipements non soldés de l'exercice 2000 réaffectés sur 2001.

Monsieur DESRUMAUX invite les membres du conseil à consulter les pages suivantes du document budgétaire relatif à la répartition des 3 390 100 F (soit 72,6 % des crédits de la DMB n°1) affectés au fonctionnement des départements. D'autre part, il n'a pas été possible d'affecter les reliquats de l'exercice 2000 concernant le service de l'Apprentissage parce que les comptes ne sont pas arrêtés par FORMASUP.

FORMATION CONTINUE

Monsieur DESRUMAUX demande à Monsieur VANDEVILLE, Directeur de la Formation Continue, de bien vouloir présenter les modifications de son budget dû à la DBM

Monsieur VANDEVILLE indique que cette décision budgétaire modificative vise essentiellement à reporter le solde de l'exercice précédent au prorata des activités des différents départements dans le cadre de la formation continue pour un montant arrondi à 759 240 F.(au lieu de 759 239 F comme figurant sur le document distribué)

L'emploi de ces crédits est affecté dans les 3 rubriques suivantes :

Personnel Enseignant pour	35 000 F
Charges Indirectes des départements pour	707 240 F
Charges Communes pour	17 000 F

Monsieur DESRUMAUX présente le document suivant qui reprend, département par département, le budget éclaté par type de formation (initiale, continue, et par l'apprentissage), il est demandé aux chefs de département de présenter à tour de rôle leur budget respectif compte tenu de la DBM N° 1

Chaque chef de département souligne les catégories de dépenses les plus importantes, par exemple les formations tertiaires « dévoreur » de papier (crédit de reprographie important) soulignent l'importance des frais de fonctionnement, tandis que les départements secondaires ont le souci de faire des provisions de crédit d'équipement pour le renouvellement du matériel de Travaux Pratiques

Après avoir remercié les différents chefs de département, Monsieur DESRUMAUX présente la décision budgétaire modificative relative aux diplômes européens (DEMI, DICC, DEET) qui s'élève à 708 000 F de report de crédits dont 329 000 F pour le DEMI/DICC, 323 000 F pour le D.E.E.T et 56 000 F pour la Direction.

Un usager prend la parole et demande pourquoi la subvention attribuée au département GIM n'est pas plus importante alors que le nombre d'élèves est plus important que dans les autres départements secondaires.

Monsieur DESRUMAUX répond que globalement, en tenant compte de l'attribution au titre des heures complémentaires, la subvention attribuée aux différents départements est déjà très importante par rapport aux besoins et qu'il serait dangereux de calculer la subvention uniquement par rapport aux effectifs, ce qui aurait pour conséquence d'avantager certains départements au détriment d'autres et d'encourager une concurrence interne ce qui n'est pas dans l'esprit de l' IUT

Avant de passer au vote, M.DESRUMAUX demande l'autorisation du conseil de solliciter M. le Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis afin qu'il réunisse le conseil d'administration de l'université le plus vite possible en vu d'approuver la DBM n°1 de l' IUT, car tant que notre DBM n'est pas approuvée par le Conseil d'administration aucune dépense ni recette ne peut s'effectuer sur les nouveaux crédits ouverts.

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette DBM n°1 ainsi que sur la proposition du Directeur de solliciter l'urgence auprès du Président de l'UVHC.

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

CALENDRIER DE L' IUT

Monsieur DESRUMAUX présente le calendrier 2001/2002 proposé par le Conseil de Direction de l' IUT en précisant que :

- la durée de formation encadrée est de 60 semaines sur les 2 années
- les périodes de vacances sont calquées sur celles de l'enseignement secondaire
- le stage en entreprise de 10 semaines peut avoir lieu pendant les vacances

Monsieur DESRUMAUX fait savoir que la 3^{ème} période d'enseignement sera de 5 semaines (ainsi les vacances d'hiver seront d'une semaine au lieu de deux) cette modification permet de faire revenir les élèves de deuxième année uniquement une semaine après les vacances de pâques avant leur départ en stage en fin d'études.

M.EZZEDINE indique que les élèves ont des difficultés à partir du début du second semestre et qu'il serait mieux de faire cours pendant les vacances d'hiver quitte à prendre des vacances en dehors des périodes prévues dans le secondaire.

Mme BAUDUIN n'est pas d'accord sur la proposition de M.EZZEDINE et indique que beaucoup d'intervenants extérieurs sont enseignants dans le secondaire ce qui risque de provoquer des problèmes d'organisation.

Un étudiant indique que les jours de cours en Hiver (journée courte) sont plus fatiguants et souhaite le maintien du calendrier proposé par le conseil de Direction.

Après débats, Monsieur DESRUMAUX propose de mettre au vote la proposition de Monsieur EZZEDINE à savoir si la 3^{ème} période de formation doit être prolongée pendant les vacances scolaires d'Hiver ?

POUR : 1 voix
CONTRE : 27 voix
ABSECTIONS : 0

La proposition de Monsieur EZZEDINE n'est pas adoptée.

Monsieur DESRUMAUX demande aux membres ayant voix délibérative de se prononcer sur le calendrier proposé par le Conseil de Direction.

POUR : 27 voix
CONTRE : 1 voix
ABSTENTIONS : 0

Monsieur le Président du Conseil fait remarquer que le débat est très démocratique et s'en félicite.

PROJET DE DEVELOPPEMENT ET LICENCES PROFESSIONNELLES (CONTRAT QUADRIENNAL DE L'UVHC).

Monsieur le Président indique que ces deux points de l'ordre du jour étant lié il est préférable de les traiter ensemble. Il invite les membres de l'assemblée à se munir du document distribué en début de séance et demande à Monsieur DESRUMAUX de présenter ce sujet.

Monsieur le Directeur présente le document intitulé « PROJET DE CONTRAT QUADRIENNAL 2002-2005 » qui se décompose en deux parties :

1. Analyse de la situation de l' IUT
2. Plan de développement de l'IUT de Valenciennes (2002-2005)

La première partie concerne l'analyse de l'existant qui commence par la création de l'IUT en 1967, le développement de l'IUT par la création de nouveaux départements, la diversification des voies d'obtentions du DUT (année spéciale, apprentissage, formation continue) et du positionnement de notre Institut au niveau international (dans le cadre des accords de coopération inter-universités) avec les 3 diplômés européens

La seconde partie porte sur les perspectives de développement sur nos 3 sites (VALENCIENNES, CAMBRAI, MAUBEUGE) notamment sur nos demandes d'habilitation à délivrer des licences professionnelles de niveau Bac +3, et nos demandes d'ouverture de seconds département à MAUBEUGE et à Cambrai (TC AGRO) afin de répondre aux besoins du tissu économique local.

La réussite de ces projets est conditionnée par la nécessité d'obtenir des moyens suffisants tant humains que financiers.

Monsieur le Président félicite Monsieur Desrumaux pour la qualité du document et indique qu'il interviendra auprès de son homologue du MEDEF de Maubeuge afin que soit pris en compte le projet d'extension de l'antenne de Maubeuge.

Monsieur DESRUMAUX indique que le projet qui est soumis ce jour aux membres du Conseil est en cohérence avec le contrat quadriennal de l'UVHC. Il précise que le Président de l'UVHC l'a informé que le projet de licence professionnelle « collaborateur des activités internationales » serait en bonne voie, que la seconde intitulée « conduite de projets industriels » serait en mauvaise posture, enfin le troisième projet « commercialisation d'équipements et de services industriels » n'est pas classé en priorité par l'UVHC en accord avec l'UT car c'est un nouveau projet de la campagne 2001, les autres étant les projets non habilités lors de la campagne 2000.

Monsieur DESRUMAUX souligne que l'année 2002 sera la 3^{ème} et dernière année d'expérimentation des licences professionnelles. Au-delà, l'habilitation des établissements à délivrer la licence professionnelle sera traitée dans le cadre du projet d'établissement et de la politique contractuelle.

D'autre part, concernant l'antenne de Maubeuge, Monsieur DESRUMAUX indique que le problème du devenir de l'antenne se pose car l'effectif des étudiants est faible et le seul moyen d'attirer des étudiants sur ce site est de développer l'offre de formation. L'idée d'un département « Informatique » est soulevée au sein du conseil, il est vrai que ce type de formation est très demandé actuellement par les jeunes et par les entreprises à tel point que des IUT comme Lens et Lille refusent de nombreux candidats dans les départements existants avec l'option « Génie Informatique ».

Pour l'antenne de Cambrai, le problème n'est pas celui de l'effectif mais du développement du secteur recherche centré sur l'agro-alimentaire, secteur d'activité très présent dans le sud de notre département. Monsieur DESRUMAUX indique que le dossier de création du département TC Agro-Alimentaire a été bien classé par le Ministère pour la rentrée 2002.

Monsieur DEREMETZ s'interroge sur le report de la décision d'ouverture du département TC AGRO alors que le financement des constructions est déjà inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et se demande si les crédits ne seront pas perdus ? Monsieur DESRUMAUX rassure Monsieur DEREMETZ en indiquant que les actions inscrites dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région sont prévues pour 2000-2006.

Monsieur ROGER intervient de nouveau sur le développement de l'antenne de Maubeuge et indique qu'il existe actuellement une augmentation d'activité dans le domaine Tertiaire sur tout le bassin de la Sambre et que prochainement se tiendra un CIAT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) portant essentiellement sur le développement de l'Avesnois et du Cambrésis. Il indique également que des projets nouveaux de production d'électricité sont à l'étude notamment par la construction d'éolienne.

Monsieur EZZEDINE indique qu'il existe un projet de formation bac+2 en informatique à l'ISTV.

Monsieur ROUZE fait savoir qu'il vaut mieux développer les formations tertiaires sur Valenciennes que de créer un nouveau noyau tertiaire sur Maubeuge.

Madame BAUDUIN fait état d'une demande du Lycée Hôtelier d'Avesnes qui souhaite être le partenaire de l'IUT de Valenciennes dans le cadre d'une création d'une licence professionnelle de l'Hôtellerie et de la Restauration.

Monsieur le Président SNYCKERTE indique, en conclusion qu'il va demander au milieu professionnel et à son homologue de Maubeuge, Monsieur FARREYROL, membre de notre Conseil de consolider l'ensemble des idées sur Maubeuge, et demande d'adopter actuellement le texte dans l'état.

CONTRES : 0
ABSENTIONS : 0
adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y pas de questions diverses, par contre, Monsieur DESRUMAUX rappelle les conditions tragiques du décès de Monsieur MORIAMEZ, Président fondateur de notre Université et de notre IUT et demande au conseil de bien vouloir accepter à ce qu'on dénomme l'Amphi A de l' IUT « **AMPHITHEATRE Michel MORIAMEZ** », l'Amphi B ayant déjà été dénommé « **AMPHITHEATRE Marc LEFRANC** »

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition qui sera transmise à la Présidence de l'Université.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Le Directeur de l' IUT

Jean-Marc DESRUMAUX